



AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°20/087
Grand Port Maritime du Havre

Le Directoire du Grand Port Maritime du Havre (GPMH) et la Société START'AINER, 80 Rue Général Hoche – 76600 LE HAVRE, SIREN n° 812 317 659, ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 20-057 le 29/09/2020, portant sur la dépendance du domaine public située Pointe du Hoc, sur la commune du Havre, et destinée à être utilisée pour le stationnement de remorques et tracteurs poids lourds.

La conclusion de cette Convention d'Occupation Temporaire n'a été précédée d'aucune procédure de sélection ou mise en publicité par application de l'article L.2122-1-3, 4° du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, pour les motifs suivants : l'absence de mise en publicité et de procédure de sélection préalables étant justifiée au regard des caractéristiques particulières de la dépendance, notamment techniques ou fonctionnelles puisqu'il s'agit du relogement des transporteurs impactés par les travaux d'accueil de l'éolien OFFSHORE au Port du Havre.

Description de la dépendance : Une parcelle de terre-plein d'une surface de 2 020 m² environ.

Durée de la convention : 13 mois à compter du 31/01/2020.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n° 20-057 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Développement et Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@havre-port.fr

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.